

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'ouverture d'une consultation du public

Consultation du public portant sur la demande d'enregistrement de la SAS SAINT-EPVRE BIOGAZ concernant l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation à Trancault et la création d'un stockage déporté de digestat à Courgenay

Pendant quatre semaines, du lundi 12 septembre 2022 à 16h30 au lundi 10 octobre 2022 à 18h00 inclus, il sera procédé à une consultation du public relative à l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation sise 1 Avenue du Château à TRANCAULT (10290) et la création d'un stockage déporté de digestat à COURGENAY (89190).

Un plan d'épandage concerne les communes de BERCENAY-LE-HAYER (10), BOURDENAY (10), CHARMOY (10), COURGENAY (89), FOISSY-SUR-VANNE (89), TRANCAULT (10), POUY-SUR-VANNE (10), SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES (89) et VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE (89).

Le dossier et un registre sont tenus à la disposition du public en mairie de TRANCAULT aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30. Les observations formulées devront être consignées sur le registre susmentionné ou être annexées à ce registre, si elles sont remises par écrit.

Les observations pourront également être adressées par voie postale à la préfète de l'Aube – Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique – 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex ou par courriel à l'adresse : pref-cp-saint-epvre-biogaz@aube.gouv.fr.

Toute observation reçue en dehors de la période de consultation ne sera pas prise en compte.

Le dossier sera également accessible :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube, en suivant le chemin ci-après : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement > ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement > Consultation du public 2022 > Saint-Epvre Biogaz à TRANCAULT ;
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou par courriel (pref-cp-saint-epvre-biogaz@aube.gouv.fr).

La préfète de l'Aube et le préfet de l'Yonne sont les autorités compétentes pour prendre la décision d'enregistrement. Ils pourront prendre, un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 ou un arrêté de refus.